CORPORATION PROFESSIONNELLE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX DU QUÉBEC

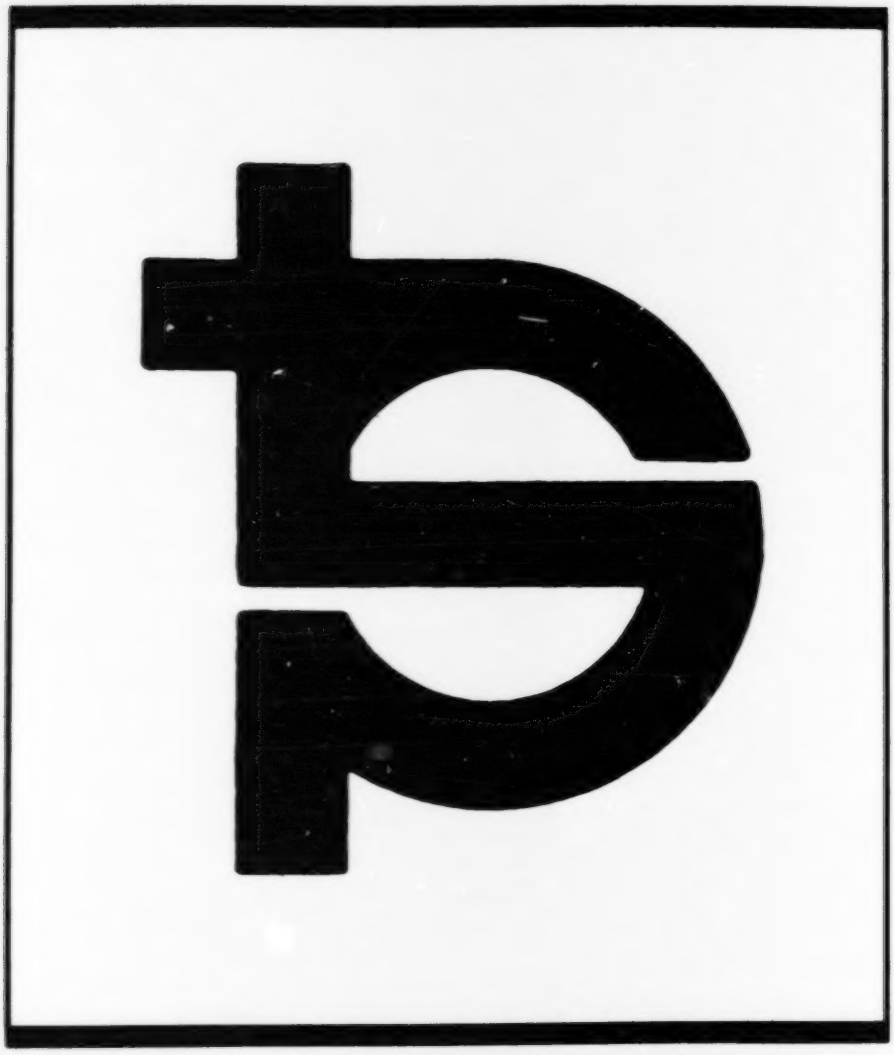

RAPPORT ANNUEL 1981-1982

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Lettre au Ministre Camille Laurin	4
Lettre à Maître André Desgagné	5
Liste des Membres du Bureau de Direction, Comité Administratif et de la permanence de la Corporation	6
Rapport du président	7
Rapport du directeur général	10
Rapport d'Élection	14
Rapport-annuel du Syndic	15
Rapport des Comités de la Corporation	16-25
Tableau des membres	26
Statistiques sur le membership	27
Rapport du vérificateur	28

Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec

M. Camille Laurin,
Ministre responsable de l'application
du Code des Professions,
Hôtel du Gouvernement,
Québec

OBJET: Rapport annuel de la Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'Article 104 du Code des Professions et suite à l'Assemblée générale des membres de la Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec tenue à Québec le 21 mai 1981, vous trouverez ci-joint un exemplaire du Rapport annuel de notre Corporation.

Ce rapport correspond à la période du 1er avril 1981 au 31 mars 1982.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Richard Côté, t.s.
Président

RC/md

Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec

Maître André Desgagné,
Président,
Office des Professions du Québec,
930 Chemin Ste-Foy,
Québec

OBJET: Rapport annuel de la Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec

Monsieur le Président,

Conformément à l'Article 104 du Code des Professions et suite à l'Assemblée générale des membres de la Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec tenue le 21 mai 1981, vous trouverez ci-joint un exemplaire du Rapport annuel de notre Corporation.

Ce rapport correspond à la période du 1er avril 1981 au 31 mars 1982.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Richard CÔté, t.s.
Président

RC/md

BUREAU DE DIRECTION

Les membres dont les noms suivent étaient administrateurs au Bureau de Direction pour l'année '81-'82

ACHARD, Michel	Québec — membre externe
BEAUBIEN, Armand	Montréal — membre externe
BEAUPRÉ, Louis	Cantons de l'Est
BIGUÉ, André	Trois-Rivières
CÔTÉ, Richard	Québec
GENDREAU, Marcel	Québec
GOLDSTEIN, Michael	Montréal
JONES, Francine V.	Montréal — membre externe
LAFRAMBOISE, Josette	Outaouais
LAFRANCE, Gilles	Montréal
LAPOINTE, René	Cantons de l'Est
LAVIGNE, Gilles	Québec
LEDUC, Madeleine	Montréal
LÉONARD, Richard	Québec — membre externe
MACFARLANE-BAILIN, Joan	Montréal
NICOLOFF-GIROUX, Maria	Montréal
PAQUETTE, Pierre	Montréal
PINARD, Pierre	Trois-Rivières
RUEL, Grégoire	Saguenay-Lac St-Jean
ST-ARNAUD, Gaétan	Nord-Est
SARRAZIN, Richard	Montréal
TESSIER, Serge	Nord-Ouest
THIBODEAU-GERVAIS, Suzanne	Montréal
WAID, Andrée-Paule	Montréal

COMITÉ ADMINISTRATIF

CÔTÉ, Richard	Président
LEDUC, Madeleine	Vice-Présidente
SARRAZIN, Richard	Trésorier
BIGUÉ, André	T.S.
JONES, Francine V.	Membre externe

LISTE DES EMPLOYÉS DE LA CORPORATION

PERMANENTS

LANDRY, Pierre	Directeur Général
SYLVESTRE, Claire	Directrice Adjointe
BOILEAU, Suzanne	Secrétaire administrative
DALLAIRE, Marie	Responsable de la documentation
GRENIER, Johanne	Secrétaire de Direction

CONTRACTUELS

FERRON, Claude Me	Conseiller juridique
LEDUC, Claire	Secrétaire-Comité d'Inspection professionnelle
THIBAULT, Angéline	Syndic

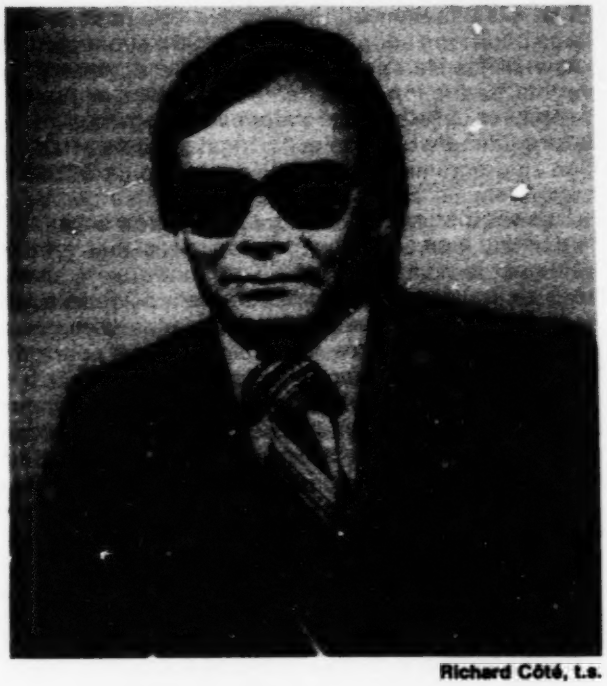

Richard Côté, t.s.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Dans notre Bulletin de juin 1981, notre directeur général indiquait que la présente année en serait une d'affirmation pour les travailleurs sociaux du Québec. Un bref retour sur les douze (12) derniers mois démontre qu'il avait raison.

En effet, votre corporation a été un des premiers groupes de professionnels, sinon le premier, à s'élever contre les effets des compressions budgétaires dans le réseau des affaires sociales. Nos positions, qui ont été largement diffusées, reposaient et reposent toujours sur les conséquences désastreuses que subissent les usagers des services sociaux publics.

Nos multiples interventions à cet égard, officielles ou officieuses, formelles ou informelles, nous ont permis de regagner de la crédibilité tant auprès du public que des acheteurs impliqués dans la distribution des services sociaux.

Cette crédibilité que nous avons gagnée est un peu la résultante des investissements que nous avons consentis pour être plus présents auprès de notre public, des employeurs, de nos partenaires et de nos membres qui attendent de nous et dont nous attendons beaucoup.

Nos dossiers sont bien appuyés sur des faits vérifiables qui démontrent que la qualité des services sociaux laisse dangereusement à désirer et qu'un jour, il nous faudra le payer chèrement comme société.

D'autre part, grâce à nos inspections professionnelles, aux études du syndic et aux analyses ad hoc effectuées relativement à des gestes malheureux posés par des soi-disant travailleurs sociaux, nous pouvons affirmer que si la qualité des services sociaux est déficiente, il en est autrement de la compétence de nos membres.

Certes, les "travailleurs sociaux" y ont goûté dans certains reportages et nous avons vérifié la plupart des dossiers chocs publiés dans les journaux pour constater qu'aucun de nos membres n'y était, de fait, impliqué.

Nous pouvons en conclure que les actes cliniques de nos membres rencontrent les normes de la discipline, comme nous avons là une confirmation de la pertinence des luttes que nous avons entreprises et qui se poursuivent pour sensibiliser le public, les employeurs et la presse en regard des différentes catégories de professionnels qui oeuvrent dans la distribution des services sociaux.

Peut-être un jour les employeurs resserreront-ils l'utilisation de la notion devenue vide de sens d'agent de relations humaines pour engager des professionnels de discipline spécifique de telle sorte que la multidisciplinarité soit réellement possible et harmonieuse.

Non pas que cette notion soit futile, mais sa généralisation a favorisé une sous-utilisation ou une mauvaise utilisation des ressources humaines. Les effets des compressions budgétaires, en terme de "bumping" démontrent, on ne peut plus, que ce fut une erreur à laquelle on doit remédier de toute urgence.

Nous avons gagné de la crédibilité aussi par l'accent que nous avons mis à défendre les droits du public à des services sociaux de qualité.

Nous aurions pu choisir de centrer nos énergies à défendre strictement les intérêts de nos membres dont les emplois ou les postes sont menacés; ce n'est pas là le propre d'une corporation profession-

nelle. D'ailleurs, le sondage que nous avons effectué, au printemps, auprès de nos membres, confirme que ce n'est pas ce qu'ils attendent de leur corporation.

Nous avons été présent comme jamais sur la place publique soit par nos représentations au Sommet socio-économique sur l'intégration de la personne handicapée, soit par nos réactions à différents projets de loi (vg Loi 27), soit par des participations à des assemblées publiques d'établissement, soit par des prises de positions provinciale et régionale, soit par nos avis au Conseil Interprofessionnel du Québec ou soit par nos collaborations ou participations conjointes avec l'Office des professions, l'Office de la langue française et d'autres associations ou regroupements.

Il est toujours plus facile de critiquer que de construire. Nous avons donné à nos activités la visibilité que nos moyens techniques nous permettaient. Il est dommage de constater que la plupart des critiques que nous recevons s'expriment plus en terme de ce que la Corporation n'a pas fait plutôt que de faire état des réalisations concrètes qui justifient une cotisation annuelle de $180. ou de $200.

À l'assemblée générale de l'an dernier, un de nos membres suggérait que l'on insiste sur l'utilisation du bénévolat pour réaliser, à moindres frais, certaines de nos activités. Nous l'avons fait et nous devrons continuer en ce sens. Lorsque j'ai accédé à la présidence, en mai 1980, j'avais mentionné que les 2,000 membres, que regroupe la Corporation, sont autant de bénévoles sur qui compter.

En deux ans, personne n'a refusé nos demandes d'appui, ce qui représente non seulement une économie d'échelle importante, mais qui démontre surtout **une reprise en main, par les membres, de leur Corporation.**

Pour quelques membres, la corporation c'est "ailleurs", c'est une cotisation déboursée d'une main qui devrait être récupérée par l'autre, c'est un corps sans âme auquel "j'adhère pour protéger soi-disant le public contre moi". On peut ne voir que cet aspect contrôle de notre appartenance à une corporation professionnelle, mais on peut aussi transcender cet aspect pour y voir celui d'excellence.

Nous critiquons souvent et fortement le fait de n'avoir qu'un statut de corporation à titre réservé alors que c'est ce qui fait notre force parce que l'adhésion justement est libre et que le fait d'en devenir membre est une démonstration de notre honnêteté intellectuelle et professionnelle. On peut avoir peur de subir les "foudres" de sa corporation ou au contraire compter sur sa corporation pour être validé dans sa pratique professionnelle; citons en exemple notre mécanisme d'inspection professionnelle qu'on peut percevoir soit comme une menace, soit comme une occasion de croissance et de confirmation de compétence. La notion de protection du public est respectée dans les deux situations, et dépendant du point de vue où on se place, je préfère personnellement la seconde plus positive et plus engageante.

Nous avons reçu dernièrement le rapport du comité de planification qui dégage les orientations que nous pourrions adopter jusqu'en 1985 et qui précise les priorités de l'année 1982-83. Ce document se veut la traduction des attentes que vous nous avez exprimées. Il jette aussi un nouveau regard sur l'interprétation de notre mission légale et de sa traduction en programmes que nous croyons plus fonctionnelle.

Des choix se sont imposés, d'autres devront se faire en étant bien conscient de nos limites dont, principalement le nombre réduit de personnel permanent pour actualiser nos priorités. Ainsi, devrons-nous compter davantage sur l'autonomie des bénévoles de nos comités auprès desquels nous ne pourrons toujours affecter de permanents.

Ces choix sont difficiles parce qu'ils risquent d'être perçus comme du désintéressement, alors qu'il s'agit en fait de réalisme et de confiance en la capacité des gens de se prendre en main.

Nous vous demandons ce soir votre avis sur ce que sera votre Corporation de demain. Aidez-nous à vous aider.

En ces temps de crise, nous assistons à des drames humains dont l'ampleur est dans l'immédiat difficile à mesurer.

Nos clientèles sont les premières à subir les effets des choix budgétaires pour gérer la décroissance.

Au sein des établissements du réseau des affaires sociales, nos membres sont souvent placés dans des situations conflictuelles avec leurs propres valeurs professionnelles, situations où chacun revendique des droits tout à fait légitimes.

Jacques Grand'Maison disait récemment *"quand tout se ramène à un rapport de force à deux, il y a toujours des tiers exclus, surtout si ce rapport de force à deux s'inscrit dans une absence d'éthique collective, de maturité politique.*

Voyez comment nos institutions deviennent de plus en plus dualistes. Il y a deux forces qui se disputent un pouvoir unique et ceux qui sont la raison d'être de ces institutions-là, très souvent, ne font pas vraiment partie de l'enjeu de ce genre de lutte" (Le Devoir, 24 avril 1982).

Si nous analysons ce qui se vit quotidiennement dans le réseau des affaires sociales, est-ce que cette dualité n'est pas d'une évidence telle que les travailleurs sociaux en viennent à s'opposer, entre eux, soit en raison de leur statut, soit en raison de règles du jeu sur lesquelles ils n'ont absolument aucun contrôle?

Il est très difficile d'accepter de perdre son emploi ou son poste, mais il est aussi très difficile de décider des fermetures de postes et d'en porter sur ses épaules et dans sa "conscience" les lourdes conséquences.

Cet antagonisme produit des luttes internes désastreuses au détriment des clientèles, alors que plus que jamais il nous faudrait dépasser ces conflits pour travailler collectivement à la recherche de solutions créatrices.

Plus que jamais, nous avons le devoir d'être solidaires de nos clientèles,

Plus que jamais, nous avons le devoir d'être solidaires de nos collègues et,

Plus que jamais, nous avons le devoir d'être engagés socialement.

Cette conscience sociale qui caractérise les travailleurs sociaux doit transparaître dans nos gestes quotidiens.

Au cours de l'année qui vient, nous assisterons au Québec à une vaste mobilisation des citoyens pour contrer la misère sous toutes ses formes. Cet audacieux projet, initié par votre Corporation, suite au congrès de l'automne, permettra la mise sur pied de mécanismes permanents de critique sociale et à plus long terme, la redéfinition du contrat social.

Il s'agit là de notre contribution à la recherche de solutions à la crise actuelle, contribution qui repose sur les valeurs fondamentales du service social.

C'est un défi que nous nous devons de relever, non seulement comme travailleurs sociaux, mais surtout comme citoyens engagés.

Vous m'autoriserez, avant de terminer, d'exprimer toute ma reconnaissance à des personnes qui m'ont actuellement inspiré et soutenu depuis mon accession à la présidence.

Je pense à mes précieux collaborateurs immédiats de la permanence, du Comité administratif et du Bureau, je pense aux très nombreux bénévoles qui, individuellement ou en comité, nous ont permis de réaliser de grandes choses, je pense à tous ceux qui ont oeuvré dans les différentes régions à promouvoir votre Corporation, je pense à mon employeur qui a non seulement toléré mes absences mais qui m'a continuellement encouragé, je pense à mes collègues de travail qui ont, en deux ans, absorbé avec le sourire certaines de mes tâches, je pense à mes proches qui ont subi plus que quiconque les obligations qui ont engendré ce mandat, je pense enfin à chacun de vous qui avez milité pour la sauvegarde des intérêts de clientèles du service social.

Vous servir fut pour moi un privilège. De plus en plus, j'y crois à ma discipline! Longue vie à la Corporation.

Richard Côté, t.s.
Président

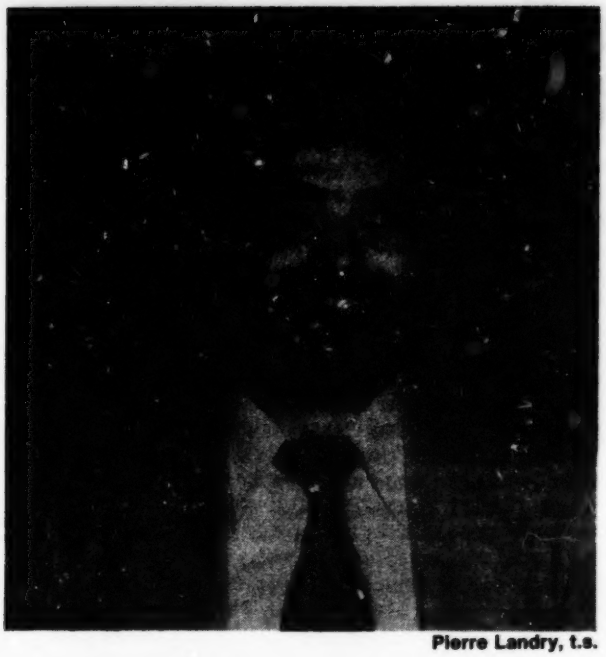

Pierre Landry, t.s.

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

INTRODUCTION

Le rapport du directeur général devrait être, à mon avis, le reflet le plus fidèle possible de l'ensemble des activités de la Corporation au cours de la dernière année.

Il n'est évidemment pas possible de vous faire le compte rendu détaillé de toutes les activités et je ne crois pas non plus que ce soit cela qui vous intéresse.

Je vais donc tenter, en reprenant les fonctions majeures d'une organisation, de vous dresser un tableau des principales réalisations (bilan), d'en faire une évaluation, d'en dégager les lignes conductrices et d'en dégager certains objectifs pour l'année qui vient.

RÉALISATIONS (Production)

Soulignons d'abord les réalisations qui font partie maintenant du quotidien mais que l'on oublie parfois, ce sont notamment la préparation et l'envoi de nos **publications** dont la qualité s'améliore d'année en année. Ce sont également la production **d'avis divers** tant à des membres individuels — le syndic a dû en préparer 3 ou 4 cette année, qu'à des organismes qui demandent notre opinion. Nous en avons fourni au moins 3 cette année qui sont notamment:

- Le rôle et la pertinence d'un travailleur social sur une équipe d'urgence médicale (CRSSMM... qui a résulté effectivement en l'engagement d'un t.s.).
- La formation des professionnels à l'Université via C.I.Q.
- Avis à l'Association des Hôpitaux du Québec concernant les travailleurs sociaux en milieu hospitalier.

Le manque de ressources ne nous a pas permis d'en produire davantage. Par exemple, par rapport à la problématique suicide et par rapport à l'accès à l'information gouvernementale. Je distingue ces avis, à caractère davantage privé, de la production de documents en vue de représentation tels que le dossier constitué au sujet des **coupures budgétaires** qui donnait lieu à une Conférence de presse l'automne dernier dans le cadre du Congrès et qui s'est poursuivi par un sondage dont les résultats devraient être dévoilés dans notre prochain Bulletin.

Un **numéro spécial d'Intervention** fut entièrement consacré à la problématique de la personne handicapée afin de souligner l'Année Internationale.

Nous avons également produit nos **commentaires au projet de loi 27.**

Toujours dans l'imposante liste des productions, j'aimerais consacrer quelques minutes à citer la confection, commande, adoption de documents visant à préciser ou améliorer la qualité de l'intervention de nos membres et de notre discipline. Qu'on me permette de mentionner l'adoption par la Corporation d'un **"Protocole d'intervention auprès de la femme violentée"** qui est à l'origine d'un Projet de recherche que nous espérons voir subventionné. Mentionnons également la commande d'un document permettant de mieux saisir la **nature du service social,** document qui, faute de temps, n'a pu être endossé par la Corporation mais qui inspire déjà certains de nos comités. Permettez-moi de citer un document produit conjointement par la Corporation et l'Association des praticiens en milieu de santé traitant de **la responsabilité et de l'autonomie professionnelle du travailleur social en milieu de santé.** Ce document, à l'état de document de travail, semble recevoir un accueil très positif et devrait pouvoir recevoir les sanctions nécessaires à sa publication dans un

avenir rapproché.

Je m'en voudrais de quitter cette section sans mentionner la révision complète des **instruments du Comité d'Inspection professionnelle** qui, à mon avis, vont constituer les bases de l'avancement de notre profession dans la jungle que les milieux de pratique sont en passe de devenir.

Avant de quitter la section des productions documentaires, mentionnons le document **Horizon '85 et priorités '82-'83,** fruit du travail d'un comité ad hoc, qui tente de donner une orientation à moyen terme et qui devrait nous inspirer pour les années qui viennent.

En terme de réalisation, je passe sous silence le travail énorme des **6 comités** réguliers ainsi que les activités régionales puisque ce rapport annuel contient des rapports beaucoup plus éloquents que les quelques mentions que je pourrais faire ici.

Je soulignerai cependant les problèmes nouveaux qui ont demandé réponses au cours de la dernière année. Ce sont, bien sûr, par ordre d'importance — les problèmes causés par les **coupures budgétaires** dans les Affaires sociales qui ont incité le Bureau à demander à constituer un dossier, un comité et enfin à procéder à un sondage chez les membres.

Découlant, ou encore en relation étroite avec cette difficulté, un nombre croissant de travailleurs sociaux s'intéressent à des débouchés "nouveaux" et nous ont incité notamment à remettre sur pied un **Comité de la pratique privée** dont les objectifs principaux du mandat sont de tenter de débloquer des champs (marchés) nouveaux et de recourir à l'aide de l'État ou du secteur privé (Assurances) pour ce faire. Dans la même veine, des travailleurs sociaux s'intéressent à la **pratique en entreprise,** pratique relativement peu développée et qui serait certainement susceptible de l'être. Compte-tenu des ressources limitées de la permanence, nous n'avons pas vraiment encore donné feu vert à une organisation structurée... nous sentons tout de même l'urgence d'une action à ce niveau.

Nous nous sommes également préoccupés de la question de formation, particulièrement en ce qui concerne les maîtrises de qualification. À cet effet, le Comité d'admission vient de produire le rapport final.

Toujours en corollaire aux difficultés vécues dans le réseau, une activité incluant divers partenaires est en voie de prendre forme, il s'agit de l'idée de la tenue d'**États Généraux** dans les services sociaux qui a évolué vers l'idée de la tenue d'une conférence des services sociaux.

Sans l'avoir explicitement mentionné, j'ai pratiquement cité le thème de notre **Congrès** de l'automne dernier. Une équipe extrêmement active a mis sur pied cette activité qui fut très particulièrement goûtée des participants et qui a, entre autres, donné à plusieurs le goût de "se battre" dans le contexte difficile que nous commencions déjà à sentir.

Voilà en bref les réalisations saillantes en terme de production. J'aimerais inclure dans cette partie quelques dossiers que j'appellerais d'**amélioration des moyens:** il y a eu au niveau de nos **règlements,** révision et adoption de versions anglaises, il y a eu révision et modification de la région de Montréal — vous avez pu le constater au niveau des Élections '82 — Rive-Sud / Laurentides — ceci, dans le but d'améliorer le rapprochement des élus des membres et de susciter, espérons-le, des activités régionales plus nombreuses.

Nos réalisations permettent je crois de visualiser qu'effectivement les **axes de développement** — Amélioration de l'expertise et Régionalisation — ont marqué de façon très concrète nos activités de l'année.

Voyons maintenant les moyens: ressources humaines et financières qui ont permis ces réalisations.

PERSONNEL

Le Comité administratif et le Bureau ont été appelés à interpréter et à réviser certaines dispositions de la **politique salariale** en vigueur pour le personnel permanent de la Corporation.

Nous avons dû recourir à l'utilisation d'un contractuel pour combler une partie du travail qui incombait au "3e professionnel" que nous n'avons plus les moyens de ré-engager. La reclassification d'une personne de la permanence a eu le même objectif de rendre le secrétariat le plus efficace possible.

En plus d'assurer la "gérance" quotidienne du personnel de secrétariat, les administrateurs ont entrepris un processus de systématisation de l'utilisation des ressources humaines en développant des **grilles d'évaluation** et demandent des évaluations de performance, en cherchant à préciser le rôle des diverses instances, etc.

Je n'insiste pas davantage sur cette fonction sauf pour signaler que les ressources humaines dont nous disposons, quelque efficaces qu'elles soient, travaillent ardûment pour assurer le niveau de service actuel aux membres qui, je le sais, n'est jamais satisfaisant.

Je m'en voudrais de ne pas traiter ici des **membres des comités** et **membres individuels** qui se dévouent sans compter pour l'avancement des travaux de la Corporation. Aussi bien, il serait vrai de dire que vous ne recevriez pas tous les services de publications, avis, etc., si vous ne deviez compter que sur vos permanents rémunérés. Les membres des comités seront d'accord avec moi pour dire que leurs efforts bénévoles sont maximisés avec l'apport de la permanence.

Afin de rendre plus stimulante la tâche des membres des comités, nous avons instauré l'an dernier la "tradition" de recevoir, une fois l'an au moins, un **Rapport d'activités et un projet de programme** de la part de chaque comité. L'expérience s'est répétée au Bureau qui sera appelé à se prononcer sur la reconduction des mandats et sur l'adoption de nouveaux mandats.

En vue de rendre les comités davantage autonomes et responsables, nous comptons progressive-

ment instaurer une budgétisation par centres d'activités.

RESSOURCES FINANCIÈRES

Jetons maintenant un coup d'oeil à la gestion financière qui a certainement été l'objet de beaucoup d'attention tant de ma part que de celle de vos administrateurs.

En préparant l'actuel rapport à l'aide des compte-rendus du C.A. et du Bureau, j'ai réalisé qu'au cours de l'année qui vient de se terminer, nous avons très certainement mis de l'insistance sur le contrôle des finances. Permettez-moi d'énumérer quelques-uns des points qui furent à l'ordre du jour:

- fixation d'un montant maximal au jeton de présence et aux frais de déplacements des administrateurs;
- réduction du nombre de signataires de chèques;
- adoption par le C.A. des comptes au-delà de $300.00
- suggestion d'un plafond (variable) à la cotisation de l'Association Canadienne des travailleurs sociaux.

Ce ne sont là que quelques-uns des moyens utilisés afin de fermer des robinets afin de conserver plus de jus dans le réservoir.

Nous avons aussi mis de l'avant des mesures de prévision afin de se retrouver devant moins de mauvaises surprises; ces mesures sont notamment une planification à moyen terme, accompagnée de priorités à court terme, elles-mêmes assorties de pourcentages de budget à affecter. Enfin, nous vous présentons un budget équilibré pour '82-'83 et qui montre une intention d'en finir avec un déficit accumulé.

Je vous rappelle, sans insister, que l'an dernier nous présentions un résultat déficitaire de l'ordre de $29,000.00

Cette année, nous vous présentons un résultat positif, c'est-à-dire avec un surplus modeste de l'ordre de $2,000.00 mais qui, tout de même, témoigne d'un effort très sérieux de redressement et aussi du concours des membres.

La difficulté de la prévision au niveau financier réside dans la très grande **dépendance de nos revenus dans la cotisation** des membres (90% du budget). Je crois qu'un objectif à poursuivre à court terme serait de pouvoir percevoir les revenus de cotisation beaucoup plus rapidement. Par ailleurs, nous croyons qu'à moyen et long terme, il faut diversifier davantage nos sources de revenus. La N.A.S.W. compte les revenus de cotisation pour 50% de son budget. Nous croyons que les subventions — publications — vente de publicité font partie de cet arsenal de moyens "autres".

Enfin, ayant croyons-nous bien géré les finances et armé des intentions tout juste citées, le Bureau doit tout de même vous demander d'endosser une **nouvelle hausse de la cotisation** afin, non seulement d'en finir avec un déficit accumulé de l'ordre de $15,000.00, mais surtout en vue d'affronter les années difficiles qui s'annoncent devant nous — contexte économique difficile — coupures de postes, etc.

Un quatrième volet d'activités prend depuis quelques années, de plus en plus d'importance. Appelons-le **communication/publicité.** Même si, jusqu'à présent, les résultats concrets sont encore discrets, vos administrateurs et la permanence mettent de plus en plus d'énergie à rendre notre Corporation plus **visible** et plus attrayante.

Que ce soit par la mise sur pied d'un **comité de recrutement,** que ce soit par l'organisation d'une Conférence de presse dans le cadre du Congrès '81, que ce soit par des publications particulières (numéro spécial d'Intervention sur les personnes handicapées, impression du Bulletin, "kit" de publicité pour les étudiants) pour ne nommer que ceux-là, votre Corporation, avec les moyens dont elle dispose, tente de se rendre davantage visible — pas encore assez bien sûr — mais des pas ont été faits.

Si l'on en croit les résultats du sondage que nous venons de faire, les commentaires spontanés de nombreux individus, on veut voir la Corporation **sur la place publique** et l'on estime que le recrutement suivra.

Je dois dire qu'au cours de la dernière année, nous avons étayé suffisamment un certain nombre de dossiers de base pour que nous puissions maintenant prendre plus d'espace et je crois qu'il faudrait effectivement prendre une place sur la scène publique avec les risques que cela comporte.

Il ne faudrait pas cependant avoir des attentes exagérées sur les résultats d'une amélioration de l'image publique sur le recrutement.

J'aurais à cet égard le goût de vous dire la fantaisie que j'ai assez souvent où je vois qu'à tous les 10 fiers membres de notre Corporation s'ajoute une recrue. Savez-vous que cela signifie 200 nouveaux membres par année — en plus des 100 ou 150 qui adhèrent habituellement? Nos problèmes financiers seraient rapidement résolus.

Toujours au sujet de nos communications avec le public et nos différents interlocuteurs, j'aimerais vous dire que nous avons représenté la discipline via la Corporation:

- En conférence de presse et représentations concernant les coupures dans les C.S.S.
- En participant à l'Assemblée spéciale des bénéficiaires du CSSMM.
- Auprès des employeurs — CSS, particulièrement auprès des directeurs des services professionnels.

Nous avons aussi utilisé au mieux nos représentations via les divers organismes dont nous faisons partie:

que ce soit L'ACTS lors d'une rencontre en janvier avec les représentants de la N.A.S.W. de passage à Montréal;

que ce soit le Conseil Interprofessionnel en participant à la requête conjointe de plusieurs corporations à titre réservé au sujet des titres jugés équivalents;

que ce soit par notre participation au Conseil canadien de développement social,
nos collaborations avec l'Office de la langue française, etc., etc.

Je crois qu'il faut encore davantage utiliser ces moyens sans toutefois perdre de vue que notre propre point de vue aurait aussi avantage à être mis de l'avant.

Avec cette partie, je crois que le troisième axe de développment — visibilité socio-politique — a été ouvert.

En conclusion, je ne reprendrai pas les objectifs développés en cours de route. Si la dernière année a été celle qui a vu les manifestations concrètes de nos retrouvailles avec notre tradition tant au plan membership qu'au plan des fondements de la discipline, la prochaine année devra être celle où nous occupons notre place.

Merci à tous et chacun de votre support et de votre vigilance.

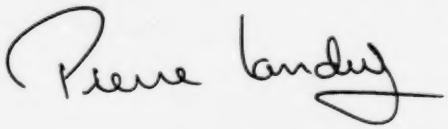

Pierre Landry, t.s.
Directeur Général

RAPPORT D'ÉLECTION

Mai 1982

Selon le règlement sur les modalités d'élection, il y avait élection en 1982 dans les régions suivantes:

- Montréal — 1 poste
- Québec — 2 postes
- Rive Sud de Montréal — 2 postes
- Laurentides — 1 poste
- Cantons de l'Est — 1 poste
- Trois-Rivières — 1 poste
- Nord-Ouest — 1 poste
- Nord-Est — 1 poste

Conformément au Code des professions et à nos règlements, un avis d'élection a été posté à tous les membres, accompagné d'une liste des membres par région et d'un bulletin de présentation le 1er mars.

Au terme de la période de mise en candidature soit le 24 mars à 20 heures, nous avions reçu:

pour Montréal:	2 candidatures
pour Québec:	1 candidature
pour la Rive Sud de Montréal:	3 candidatures
pour les Laurentides:	aucune candidature
pour les Cantons de l'Est:	2 candidatures
pour Trois-Rivières:	1 candidature
pour le Nord-Ouest:	aucune candidature
pour le Nord-Est:	2 candidatures

Il y avait donc scrutin dans les régions de Montréal, Rive Sud de Montréal, Cantons de l'Est et Nord-Est, tandis que dans la **région de Québec** et de **Trois-Rivières,** Marcel Gendreau et Michel Marleau étaient respectivement déclarés élus par acclamation.

Le dépouillement du scrutin qui eut effectivement lieu le vendredi 30 avril en présence de Claire Sylvestre, Claire Leduc et Jacques Duval, scrutateurs, révéla la situation suivante:

Pour Montréal, nous avons reçu 235 bulletins dont 234 valides et la personne suivante a été élue: Mme Gisèle LAMONTAGNE-COSSETTE, 164 voix.

Pour la Rive Sud de Montréal, nous avons reçu 84 bulletins valides et les personnes suivantes ont été élues: M. Pierre PAQUETTE, 56 voix; Mme Francine SÉNÉCAL-BROOKS, 50 voix.

Pour les Cantons de l'Est, nous avons reçu 35 bulletins valides et la personne suivante a été élue: Mme Murielle PÉPIN-LAPOINTE, 24 voix.

Pour le Nord-Est, nous avons reçu 28 bulletins valides et la personne suivante a été élue: M. Gaétan ST-ARNAUD, 20 voix.

Au terme du processus électoral, il reste donc 3 postes d'administrateur vacants, à combler par nomination à la prochaine réunion du Bureau; il s'agit

- d'un poste dans la région de Québec,
- d'un poste dans la région des Laurentides,
- d'un poste dans la région du Nord-Ouest et d'un quatrième poste dans la région de Montréal devenu vacant suite à la subdivision du territoire de la région de Montréal, subdivision entrée en vigueur au cours du processus électoral.

Le présent rapport est déposé comme il se doit au cours de l'assemblée annuelle qui suit les élections.

Votre dévoué,

Pierre Landry

Pierre Landry, t.s.
Président d'élection

RAPPORT ANNUEL DU SYNDIC

Les activités du syndic se répartissent entre les interventions de surveillance de l'éthique professionnelle, la consultation et le contrôle de l'utilisation du titre de travailleur social.

1. SURVEILLANCE DE L'ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE

Au cours de l'année 1981-82, j'ai reçu quatre signalements alléguant des infractions au code de déontologie. Deux ont dû être rejetés sur le champ puisqu'ils concernaient des non-membres. L'étude d'une troisième dénonciation a révélé une situation où étaient principalement en cause les pratiques de l'établissement; la plainte fut alors référée et traitée par le Service des plaintes du Centre de services sociaux. Quant au quatrième signalement, l'enquête sur sa recevabilité est actuellement en cours.

Lors de mon dernier rapport d'activités, je faisais état du nombre peu élevé de plaintes dont une des causes pouvait être le manque d'information des bénéficiaires quant à leurs droits. Considérant alors la méconnaissance de certains dépliants de l'Office des Professions de Québec et leur absence dans les salles d'attente des bureaux de services sociaux, j'ai sollicité à la fois la collaboration de l'Office des Professions et celle des directeurs des Services de plaintes des différents C.S.S. afin d'assurer une diffusion adéquate de ces brochures. Quatre C.S.S. ont répondu à cette offre en commandant un total de 950 dépliants. Avec une telle réponse, peut-on dire que les bénéficiaires de services sociaux du Québec sont mieux informés?...

2. CONSULTATION

J'ai répondu à plusieurs demandes de renseignements ou de services concernant l'éthique professionnelle. Ces demandes originaient soit de membres, soit d'employeurs, soit d'organismes communautaires ou encore de citoyens et avaient trait surtout à l'interprétation des règles de déontologie.

Suite à une question précise de membres et à un mandat spécifique du directeur général, j'ai procédé à deux études sur la confidentialité. L'une touchait le secret professionnel du travailleur social en corrélation avec certaines exigences administratives, alors que l'autre analysait l'extension et les limites du secret professionnel lors d'un témoignage en justice. Cette dernière étude sera publiée dans le prochain Bulletin de la Corporation.

3. CONTRÔLE DE L'USURPATION DU TITRE

Au cours de l'année, j'ai envoyé huit avis dénonçant une usurpation du titre de travailleur social par un non-membre. Deux de ces lettres ont été publiées dans des journaux sous la rubrique "Lettre à l'éditeur"; cette formule avait alors été retenue puisque des erreurs de journalistes étaient en cause. Une de ces lettres avait trait à l'affaire Viau de La Sarre, Abitibi (enfant décédée à la suite de mauvais traitements); il a alors été expliqué l'absence de droit de regard de la Corporation sur la pratique d'intervenants sociaux non-membres de la Corporation, même si ces derniers posent des actes de service social.

Toutes ces interventions quant au contrôle du titre se font avec un double objectif à savoir celui de surveillance de l'utilisation du titre et aussi celui d'information et d'éducation. Le public usager dans une optique de saine consommation de services, a droit de savoir qui lui dispense des services et quelles sont la formation et la compétence de ces dispensateurs.

Aussi, les réactions qui me parviennent suite à une action de ce type, me permettent souvent de constater le peu d'information adéquate que l'on a sur la signification du titre de travailleur social. Cette méconnaissance existe sur une haute échelle dans le public qui étiquette indifféremment travailleur social toute personne engagée dans le domaine social. Elle existe aussi chez les praticiens en service social non-membres qui s'attribuent eux-mêmes le titre, souvent sans aucune arrière pensée, parce que c'est plus facile ainsi. Cette méconnaissance m'apparaît actuellement corrigée adéquatement par des interventions individuelles au rythme d'une dizaine par année.

RECOMMANDATIONS

1. L'éthique professionnelle n'est pas uniquement l'affaire du syndic. Je souhaite donc que les membres soient éveillés à cette responsabilité sociale et puissent tant promouvoir dans leur milieu des mesures susceptibles d'améliorer l'information des usagers sur leurs droits que dénoncer au syndic des cas inquiétants. Je remercie d'ailleurs tous ceux qui ont porté à mon attention des situations d'usurpation de titre et j'invite les autres à faire de même.
2. Considérant l'utilisation généralisée du titre de travailleur social sans droit, je crois qu'une action d'envergure d'information et de dénonciation devrait être menée par la Corporation.

Angéline Thibault, t.s.
Syndic

RAPPORT DES COMITÉS DE LA CORPORATION

COMITÉS DES ADMISSIONS ET DES ÉQUIVALENCES

Liste des membres:
Josette Laframboise, présidente
Jane Aronson
Jean-François Chapdelaine
Bernadette Heath
Gilles Lavergne
Claire Sylvestre, secrétaire
Johanne Grenier, assistante à l'admission

Durant l'année 1981-82, le comité d'admission a tenu 5 réunions et il a étudié les dossiers suivants:

1) DOSSIERS D'ADMISSION

Le Comité a étudié 107 dossiers d'admission en vertu de l'article 1,15 du Règlement déterminant les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés et qui donnent ouverture aux permis et aux certificats de spécialistes des corporations professionnelles. Le comité a non seulement vérifié si les dossiers étaient complets, mais, conformément à son mandat, il a procédé à une analyse constante, via les relevés de notes, des cours donnés dans les universités de la province de Québec.

2) DOSSIERS D'ÉQUIVALENCES

Le comité a étudié 32 dossiers d'équivalences conformément à notre Règlement sur les Normes d'équivalences pour la délivrance d'un permis, 8 dossiers ont été refusés. Certains de ces candidats ont entrepris des études en service social.

3) MAÎTRISE DE QUALIFICATION

Le comité a continué à étudier le dossier sur les programmes de maîtrise de qualification et tel qu'entendu il a rencontré les trois universités concernées, un rapport spécial sera présenté au Bureau.

4) QUESTIONNAIRE D'ADMISSION

Afin de remplacer le questionnaire actuel presque épuisé, le comité d'admission en a préparé une version améliorée.

5) OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Lors d'une rencontre qui avait eu lieu au cours de l'année 1980 avec l'Office de la langue française, le président avait invité les corporations qui le désiraient à assister à des tests de français.

La secrétaire du comité accompagna le 17 juillet 1981 une étudiante en service social de l'Université Mc Gill, qui était atteinte de surdité, afin de vérifier si en cette Année Internationale des Personnes Handicapées l'Office de la langue française avait su adapter ses tests aux personnes atteintes de limitations physiques, les résultats furent positifs.

Au cours de l'automne (octobre et décembre 1981) deux (2) rencontres furent tenues entre l'Office de la langue française, la secrétaire du comité d'admission et Mme Joan Bailin, membre du Bureau. L'objectif de ces rencontres était d'étudier la pertinence de nouveaux tests de français que l'Office voulait appliquer à nos candidats de l'extérieur du Québec. Un rapport fut déjà présenté au Bureau à ce sujet.

6) INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le 28 août 1981, le comité d'admission faisait part au Bureau de son inquiétude devant le nombre croissant d'équivalences de crédits dans les relevés de notes de nos candidats du Québec. Les membres du Bureau appuyèrent les interventions proposées par le comité d'admission dans cette situation: garder une liste des candidats qui ont moins de 50% d'équivalences et référer au comité d'Inspection professionnelle tous les nouveaux membres qui ont 50% et plus d'équivalences soit pour les stages, soit pour les cours.

Le 18 janvier 1982, les membres du comité d'admission rencontraient ceux de l'Inspection professionnelle afin de déterminer les procédures de référence. Dans un procès verbal du 8 février 1982, le comité d'Inspection professionnelle mentionnait à l'article 3

"Concernant la demande du Comité d'admission d'évaluer spécifiquement tous les gradués de certaines universités, Mme Mackay nous met en garde contre ce type de demande. Il serait préférable que le Comité d'admission élabore des critères d'évaluation des programmes de service social dans les Universités".

Le comité d'admission n'est pas un comité d'agrément et il est clair qu'il y a eu confusion dans la communication. L'intervention du comité d'admission ayant été entérinée par le Bureau (procès verbal 26 août 1981, article 6,3), la présidente demandera au Bureau de clarifier les mandats.

7) RÈGLEMENTS D'ÉQUIVALENCES

Le règlement d'équivalences devra être de nouveau approuvé dans sa version française et anglaise. Mme Joan Bailin a procédé à la traduction de ce règlement.

8) VARIA

En plus des activités citées plus haut, le travail de l'admission inclut également un certain nombre d'entrevues faites soit par Johanne Grenier ou Claire Sylvestre avec des nouveaux candidats. Les connaissances et les informations acquises au niveau de l'admission sont également souvent utilisées pour répondre à des demandes d'orientation de futurs étudiants en service social qui veulent connaître les options offertes par nos sept (7) unités de formation.

PROJET D'ACTIVITÉS 1982-83

Liste des membres:
Josette Laframboise, présidente
Jean-François Chapdelaine
Bernadette Heath
Estelle Hopmayer
Gilles Lavergne
Claire Sylvestre, secrétaire
Johanne Grenier, assistante à l'admission

1) COUPURES BUDGÉTAIRES

Les coupures budgétaires risquent d'avoir à plus ou moins brève échéance des conséquences sur la formation de nos futurs membres, qu'il s'agisse des coupures du Ministère de l'Éducation ou celles des Affaires sociales. Le comité communiquera avec le regroupement des unités de formation et les directeurs des écoles de service social afin de leur faire part de notre préoccupation et de leur offrir notre collaboration, s'il y a lieu.

2) DEMANDES D'ADMISSION

Le comité continuera à étudier les demandes d'admission qui lui seront soumises.

3) OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Le comité continuera à collaborer avec l'Office de la langue française.

4) INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le comité clarifiera les relations avec le comité d'Inspection professionnelle selon les orientations données par le Bureau de direction du 21 mai 1982.

TABLEAU RÉCAPITULATIF

COMPOSITION DU COMITÉ Le comité sera formé d'au moins quatre membres nommés annuellement par le Bureau.	**ACTIVITÉS 1981-82** Josette Laframboise, prés. Jane Aronson Jean-François Chapdelaine Bernadette Heath Gilles Lavergne	**PROJETS 1982-83** Josette Laframboise, prés. Jean-François Chapdelaine Bernadette Heath Estelle Hopmayer Gilles Lavergne
1. Étudier les demandes de délivrance de permis et faire les recommandations appropriées au Bureau;	139 dossiers Tableau des membres	Demandes à venir Tableau des membres
2. Faires des recommandations au Bureau au sujet des règlements sur la délivrance des permis et sur les équivalences;	Traduction du règlement d'équivalence	
3. Faire des recommandations au Bureau sur tout sujet relié aux admissions et aux équivalences;	Dossier des équivalences de crédits accordées dans nos universités	Dossier des équivalences de crédits accordées dans nos universités
4. Collaborer avec les autres comités de la Corporation lorsque nécessaire;	Inspection professionnelle pour équivalences de crédits	Inspection professionnelle Comité des coupures budgétaires
5. Présenter un rapport annuel de ses activités;	Rapport présenté	Rapport 1982-83
6. Étudier tout autre mandat que le Bureau jugera bon de lui confier.	Dossier Maîtrise de qualification: rapport terminé	Dossier conséquences des coupures budgétaires sur la formation

COMITÉ DE LA CONDITION FÉMININE

BILAN DES RÉUNIONS

Le Comité de la condition féminine a tenu 9 réunions entre le 1er avril 1981 et le 31 mars 1982. La moyenne de présence était de 5.2 par réunion.

Le comité est formé des membres suivants:

Ann Paquet Deehy, Présidente
Michèle Dupuy-Godin
Babo Leibovitcz
Pierrette Letarte
Maria Nicoloff
Charlotte Poirier
Louise Ricard
Hortense Roy
Claire Sylvestre, secrétaire
Marie Dallaire, support technique

Plusieurs réunions de sous-groupes ont eu lieu pour l'organisation de l'**atelier et du Carrefour** au Congrès de la C.P.T.S.Q., le **groupe de recherche** s'est également réuni à une dizaine de reprises pour la préparation du devis de recherche et le dossier préparé par Michèle Dupuy-Godin sur la **Charte des Droits** a aussi demandé beaucoup d'investissement.

REPRÉSENTATIONS

Le comité a été officiellement représenté aux activités suivantes:

Conférence de presse — C.S.F. (Michèle Dupuy-Godin)

Conférence de presse sur l'avortement — Conférence des Évêques du Québec (Huberte Pineau)

Colloque des femmes journalistes (Charlotte Poirier, Claire Sylvestre)

Journée du 8 mars — CSSMM (Michèle Dupuy-Godin, Claire Sylvestre)

ACTIVITÉS '81/'82
ATELIER ET CARREFOUR — CONGRÈS C.P.T.S.Q.

Le comité a organisé un atelier sur la thérapie féministe et un carrefour d'information sur la condition féminine.

Des documents ont été distribués lors de ces deux activités auxquelles environ 70 personnes ont assisté.

DOCUMENT D'INFORMATION: KIT I

Une pochette d'informations diverses sur la condition féminine avait été distribuée au Carrefour du Congrès.

Cette pochette, appelée familièrement "Kit I" fut également offerte à tous les membres à qui on fit parvenir un bon de commande. La réponse fut encourageante:

Centres de documentation:	5
Hommes	30
Femmes	136
Distribué au Carrefour	50
TOTAL:	221 demandes

GROUPE DE RECHERCHE

"Évaluation de l'utilisation du Protocole d'Intervention en service social, par les intervenants sociaux, auprès des femmes violentées".

Au printemps 1981, Ginette LAROUCHE avait préparé un Protocole d'Intervention pour une réunion au Task Force national sur la violence, à la demande du Comité de la condition féminine.

Ce protocole fut distribué dans le "KIT I" et fut accepté à titre expérimental par le Comité administratif.

Un groupe de recherche fut alors mis sur pied dont l'objectif était d'évaluer l'utilisation et la pertinence du Protocole. Le groupe était formé de:

Ann Paquet-Deehy
Maryse Rinfret
Ginette Larouche
Claire Sylvestre

Un devis fut préparé et présenté par l'Université de Montréal au Ministère de la Santé et du Bien-Être Social pour subvention. La recherche s'échelonnerait sur une période de 18 mois et la subvention demandée est de $45,000. par année. La réponse parviendra au cours de l'été.

CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE

La commission parlementaire de la Justice a tenu des audiences publiques en octobre 1981 en vue de préparer des amendements à la Charte. La Corporation n'était pas présente mais le Comité a mandaté Michèle Dupuy-Godin pour étudier tous les travaux de cette commission. Le rapport est terminé.

OFFICE DES PROFESSIONS

Le comité a approché deux femmes compétentes pour suggérer leurs noms dans la banque de membres externes que l'Office compile en vue de nommer des représentants du public dans les corporations professionnelles. Cette banque contient seulement 20% de femmes.

PLAN D'ACTION '82/'83

Les membres du comité ont continué leurs activités en développant les projets déjà commencés et se sont arrêtés sur le plan suivant pour l'année fiscale qui vient de débuter:

1. **Amendements à la Charte des Droits et Libertés de la personne**

Mettre sur pied un sous-comité dès le dépôt du Projet de loi d'amendement et assurer la participation critique de la Corporation.

2. Préparation du "Kit II" (300 copies)

1) Bilan '81/'82
2) Plan d'action '82/'83
3) Rapport de Michèle Dupuy-Godin sur la Commission parlementaire
4) Synthèse du Secrétariat D'État de la recherche sur la violence
5) Publicité nouvelle Consult-Action
6) Révision de la législation sociale
7) Liste bibliographique

3. DOSSIER MATERNITÉ LIBRE

Compilation d'un dossier sur ce sujet et distribution sur demande (planning, avortement, garderie).

4. COLLOQUE

Un colloque avait été recommandé au Congrès.

5. RÉUNION D'ÉCHANGE AVEC LES COMITÉS DE CONDITION FÉMININE DU RÉSEAU-M.A.S. et JUSTICE

6. RECHERCHE SUR L'ÉVALUATION DU PROTOCOLE D'INTERVENTION

7. JOURNÉE DU 8 MARS 1983

8. DÉLÉGUÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.S.F.

Claire Sylvestre, t.s.
Secrétaire

COMITÉ DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

ACTIVITÉS 1981-82

Le comité de la condition des personnes handicapées, conscient de l'importance de l'Année Internationale des Personnes Handicapées, a voulu le souligner en orientant plusieurs de ses activités dans ce sens.

RÉUNIONS

Le comité de la condition des personnes handicapées a tenu 9 réunions entre le 1er avril 1981 et le 31 mars 1982, totalisant 60 présences.

Le comité est formé des membres suivants:
Claire Janelle, présidente
Gisèle Cossette
Ian Davies
Hervé Gaignard
Maria Nicoloff
Eugenia Oléa
Jocelyne Richard
Lillian Siegel
Claire Sylvestre, secrétaire
Collaborateur: Yvon Bureau
Secrétaire intérimaire & support technique: Marie Dallaire

REPRÉSENTATIONS PUBLIQUES

Le comité a participé aux activités suivantes:

- Regroupement des usagers du transport adapté — 30/04/81 (Jocelyne Richard)
- Journée d'étude sur les services de maintien à domicile — 25/05/81 Institut de Réadaptation de Montréal (Claire Janelle)
- Journée sur les traumatisés crâniens — 25-26-27 et 28 mai 1981
- Ateliers Congrès C.P.T.S.Q. (le comité)
- Sommet socio-économique sur l'intégration de la personne handicapée 7-8-9 décembre 1981 (Claire Janelle).

PRESSE PARLÉE ET ÉCRITE

Article dans **LE DEVOIR** — lettre à l'Éditeur (Ian Davies)

Articles dans **FEUX VERTS** (Ian Davies et Gisèle Cossette)

Émission de télévision **SERVICES À LA COMMUNAUTÉ** 24 septembre 1981, canal 10 (Claire Janelle)

Émissions de télévision (Hervé Gaignard)

- **CIBL-FM:** octobre 1981 (phénomène du travail) décembre 1981 (Sommet socio-économique)
- **VIDÉOTRON:** 2 mai 1981 (réadaptation des handicapés physiques)
- **CÂBLE TÉLÉVISION:** 19 mai 1982 (réadaptation, ressources)

DOSSIERS

Congrès de la C.P.T.S.Q.

À la suggestion du comité, l'Année Internationale de la Personne Handicapée fut soulignée de façon spéciale à la session d'ouverture du congrès. Le comité organisa deux ateliers qui voulaient favoriser une interrogation et une analyse approfondie des attitudes des travailleurs sociaux dans leurs échanges professionnels avec les personnes handicapées, ainsi que les réactions de ces dernières à l'égard des travailleurs sociaux. Un projet de kiosque présentant des documents audio-visuels et divers feuillets d'information sur la personne handicapée dût être abandonné, le comité du congrès jugeant qu'il n'avait pas l'espace nécessaire.

SOMMET SOCIO-ÉCONOMIQUE SUR L'INTÉGRATION DE LA PERSONNE HANDICAPÉE (7-8-9 décembre 1981)

Représentation de la C.P.T.S.Q.

Le gouvernement ayant invité le Conseil Interprofessionnel du Québec à participer au Sommet socio-économique, celui-ci invita notre Corporation à être membre de la délégation. Claire Janelle fut déléguée

officiellement par le comité administratif pour le représenter.

Cette activité demanda beaucoup de préparation: les membres étudièrent en profondeur les documents provenant du Comité d'organisation Canadien et de l'Office des personnes handicapées.

Propositions d'action

Le comité prépara deux propositions d'action qui furent publiées dans le **Cahier des propositions d'action** du Ministère du Conseil Exécutif du Secrétariat des Conférences socio-économiques.

THÈME: **L'INTÉGRATION SOCIALE**
TITRE: **SUPPORTS À LA FAMILLE**

A- SITUATION ACTUELLE

La C.P.T.S.Q. constate et déplore l'existence d'un trop grand morcellement dans la distribution des services.

B- SOLUTION D'ACTION

Que tous les professionnels considèrent la personne handicapée comme un être humain vivant dans une situation sociale déterminée et dont les membres de la famille doivent être associés activement au programme de réadaptation si on veut en assurer l'efficacité et la qualité.

Que tous les professionnels prennent davantage conscience de cette réalité sociale qui exige un travail multidisciplinaire de haute qualité qui devra se traduire par l'utilisation réelle, dans son rôle spécifique, de chacune des professions concernées.

THÈME: **L'ADAPTATION, LA RÉADAPTATION ET LES AUTRES ÉLÉMENTS PRÉALABLES À L'INTÉGRATION**
TITRE: **PRÉVENTION ET DIAGNOSTIC**

A- SITUATION ACTUELLE

Différents établissements du réseau des Affaires sociales ainsi que plusieurs associations de personnes handicapées procèdent déjà à un dénombrement de leurs bénéficiaires et de leurs membres.

Il s'agit d'actions isolées, reliées à des groupes de personnes atteintes de déficiences spécifiques.

B- SOLUTION D'ACTION

La C.P.T.S.Q. recommande que le gouvernement procède à un dénombrement systématique et continu de la population des personnes handicapées. Cette étude devrait porter une attention particulière à la description de personnes handicapées atteintes de handicaps multiples ainsi qu'aux personnes handicapées âgées, phénomène relativement nouveau.

Une telle étude devrait être faite de façon à protéger le droit à la confidentialité des personnes impliquées.

La C.P.T.S.Q. encouragera tous les travailleurs sociaux à collaborer à cette étude.

Cette description globale nous apparaît essentielle pour le dépistage ainsi que pour la coordination et le développement des services et des ressources à l'intérieur d'une politique à court et long terme.

PUBLICATIONS

Bulletins

Deux autres bulletins furent préparés par le comité et distribués aux membres ainsi qu'aux organismes concernés.

Intervention — Automne 1981, numéro 62

À l'occasion de l'Année Internationale des Personnes Handicapées, le comité suggéra au Comité de Rédaction de faire du numéro Automne 1982 d'Intervention, un numéro dossier consacré entièrement à la personne handicapée.

Les deux comités travaillèrent en étroite collaboration pour la réalisation de ce numéro spécial qui fut accueilli très favorablement, non seulement par les membres mais par tous les organismes collaborateurs. Ce numéro fut expédié à tous les organismes gouvernementaux et organismes de promotion qui participaient au Sommet.

Magnétothèque

À la suite des démarches entreprises par le Comité, la Magnétothèque Générale pour Aveugles du Québec a accepté d'enregistrer gratuitement tous les numéros de la revue sur cassettes à partir du numéro 61.

Listes bibliographiques

Liste bibliographique I — Ian Davies
Liste bibliographique II — Marie Dallaire

Ces listes furent distribuées sur demande à environ 200 personnes.

PROJETS D'ACTIVITÉS 1982-83

L'Année Internationale des Personnes Handicapées a permis de situer plus objectivement la personne handicapée dans la société et d'identifier nos responsabilités sociales à leur égard.

Cette responsabilité est sous-jacente aux projets 1982-83 que le comité présente au Bureau pour approbation.

Le comité est formé des membres suivants:
Claire Janelle, présidente
Gisèle Cossette
Lisette Désormeau
Nicole Frigon
Hervé Gaignard
Eugenia Oléa
Jocelyne Richard
Claire Sylvestre, secrétaire
Marie Dallaire, support technique

Conséquences des coupures budgétaires sur les services aux personnes handicapées

Le comité étudiera spécifiquement les conséquences de ces coupures sur les services de maintien à domicile, de logement et d'embauche.

Il cumulera un dossier d'information et posera des actions s'il y a lieu.

Révision des politiques gouvernementales d'aide financière et de rémunération

Le comité procédera à une révision des politiques

gouvernementales d'aide et de rémunération des bénéficiaires et des stagiaires dans les centres d'accueil, les centres de travail adapté, centres hospitaliers, C.R.A., etc.

Presse écrite et parlée

Le comité fera un effort particulier pour distribuer dans le public les résultats de ses principales activités en utilisant la relation déjà établie avec certains journalistes et en développant de nouvelles relations avec ces derniers.

Dans cet ordre d'idée, Hervé Gaignard se présentera à une émission de télévision le 19 mai 1982 — Câble Télévision.

Discrimination dans l'emploi

Le comité communiquera avec l'O.P.H.Q. et avec d'autres institutions responsables de l'emploi afin de vérifier à ce que les formulaires et politiques d'emploi ne soient pas discriminatoires envers les personnes handicapées, qu'il s'agisse des bénéficiaires ou des travailleurs sociaux.

Loi sur l'exercice des droits des personnes handicapées et l'entreprise

L'article obligeant les entreprises à présenter un plan d'embauche pour les personnes handicapées, sera promulgué en juin 1982. Le comité communiquera avec le comité sur le service social d'entreprise afin d'offrir sa collaboration s'il y a lieu dans ce domaine.

Claire Sylvestre, t.s.
Secrétaire du Comité

TABLEAU RÉCAPITULATIF
MANDAT DU COMITÉ

COMPOSITION DU COMITÉ	ACTIVITÉS 1981-82	PROJETS 1982-83
Pourvoir la Corporation d'un Comité composé de membres experts dans le domaine des personnes handicapées dans le but de:	Claire Janelle, prés. Gisèle Cossette Ian Davies Hervé Gaignard Maria Nicoloff Eugenia Oléa Jocelyne Richard Lillian Siegel Claire Sylvestre, secrétaire	Claire Janelle, prés. Gisèle Cossette Lisette Désormeau Nicole Frigon Hervé Gaignard Eugenia Oléa Jocelyne Richard Claire Sylvestre, secrétaire
1. Agir comme consultants auprès de la C.P.T.S.Q. au niveau des politiques sociales et de l'action sociale	• Recommandations pour le prochain congrès • Sommet socio-économique • Recommandations pour le prochain Sommet	• Conséquences des coupures budgétaires • Révision des politiques gouvernementales • Loi sur l'exercice des droits des personnes handicapées et l'entreprise
2. Sensibiliser et informer nos membres sur le sujet des personnes handicapées	• Congrès • Bulletins • Intervention • Magnétothèque • Listes bibliographiques	• Révision des politiques gouvernementales • Loi sur l'exercice des droits des personnes handicapées et l'entreprise
3. S'assurer que les droits des travailleurs sociaux avec handicaps soient respectés		• Discriminations dans l'emploi
4. Sensibiliser et informer le public sur cette réalité	• Regroupement des usagers du transport • Journée d'étude sur les services de maintien à domicile Institut de Réadaptation de Montréal • Journée sur les traumatisés crâniens • Ateliers Congrès C.P.T.S.Q. • Sommet socio-économique sur l'intégration de la personne handicapée • Presse parlée et écrite (cf art. 3.0) • Magnétothèque	• Presse parlée et écrite

COMITÉ DU CONGRÈS

Membres:
Président: Michel AUBRY
Membres du Comité organisateur:
Richard CÔTÉ
Marcel GENDREAU
Jacques LAFOREST
Gérard LAMY
Pierre LANDRY
Roland LORD
André ROY

Le Comité du Congrès, assisté des sous-comités du programme, des communications et des finances, a donné lieu au Congrès '82, les 23, 24 et 25 septembre derniers. Quelque 200 travailleurs sociaux y ont participé. Un document-synthèse de même qu'un vidéo-synthèse furent produits à la suite de cet événement qui fut l'un des plus riches et réalistes congrès de la Corporation.

Par la même occasion, une Conférence de presse avait lieu, au cours de laquelle les représentants de la Corporation s'attachaient à établir le **coût social** d'une solution au problème économique actuel.

La Corporation reprenait à son compte, lors de cette conférence, l'idée lancée par M. Jean-Bernard Robichaud de commander la tenue des **États Généraux** dans les services sociaux au Québec.

COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

Membres: Denise Beauregard
Daniel Doyon
Pierre Landry, Secrétaire
Jean-Marc Lapointe, Président
Jules Perron
Germain Trottier

Le comité a décidé de suspendre ses activités pour '81-'82, invoquant entre autres raisons:

la multiplicité des "agents de formation" qui place le comité sur un marché saturé;

la maturation essentielle d'autres mécanismes tels que l'inspection professionnelle qui sont nécessaires au comité pour alimenter ses activités.

Le comité souligne qu'une préoccupation de formation continue existe et doit être maintenue à la Corporation, que ce n'est pas nécessairement une fonction qui doit être remplie par un seul comité mais que des instruments tels la revue Intervention, Congrès, etc. témoignent de l'intérêt de la Corporation pour cette question.

Pierre Landry, t.s.
Secrétaire

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Tel que stipulé par le Code des Professions, le Comité d'inspection professionnelle a pour fonction d'assurer la protection du public par la surveillance générale des membres de la Corporation par des enquêtes particulières.

En plus des membres actifs,
Henri Giguère, président
Sheila Mackay
Claire Leduc, secrétaire,
le comité a accueilli Jocelyne Potvin de Québec.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 1981-82

Ce rapport annuel a pour objectif de rendre compte du cheminement de l'année terminée et de proposer un programme à réaliser en 1982-83.

Rappelons tout d'abord les objectifs généraux mis de l'avant depuis 1980:

- Inciter les professionnels à l'excellence de leur pratique.
- Aider les membres à améliorer la qualité des actes posés en identifiant les aspects à améliorer.
- Voir à ce que le public soit servi le mieux possible.
- Assurer la présence de la Corporation auprès de ses membres.
- Permettre à la Corporation de suivre l'évolution de la profession.

Au cours des huit (8) réunions, les membres ont pris conscience des nombreuses implications de l'inspection professionnelle, ce qui est devenu plutôt un service qu'un dossier ou qu'un simple comité.

Ce service au public, aux membres, à la Corporation, comprend différentes dimensions:

(1) La préparation des inspections
(2) Les inspections et l'application du guide
(3) L'élaboration des recommandations par le Comité
(4) Le suivi des recommandations
(5) La tenue de dossiers et d'un fichier
(6) Une réflexion continue sur les normes et standards de compétence et la vérification du guide
(7) Autres tâches connexes: recherches, rapports pour le Bureau et d'autres comités sur la pratique du service social.

Cette année, les principales activités du comité se sont traduites par l'élaboration d'un guide de procédures et par la création d'un nouveau guide d'entrevue et de son pré-test.

LE GUIDE DE PROCÉDURES

La complexité de l'inspection professionnelle nécessite la création de règles claires et précises. C'est pourquoi, le Comité a vu à la confection d'un guide de procédures:

1- En s'inspirant du modèle proposé par le Conseil Interprofessionnel du Québec
2- En intégrant les règlements de l'inspection professionnelle et des stages de perfectionnement de notre Corporation
3- En explicitant la méthode de travail que le comité a développée.

LE NOUVEAU GUIDE D'ENTREVUE

Bien que riche en contenu, l'ancien guide d'entrevue présentait des lacunes importantes lors de son application. C'est pourquoi le comité, avec l'approbation du Bureau de mai 1981, a refait le guide d'entrevue en partant du **principe qu'un travailleur social compétent est celui qui pose l'acte professionnel des travailleurs sociaux adéquatement.** (1)

Donc, le comité a refait ce guide en intégrant principalement les idées des travaux suivants:

- Les compétences d'un travailleur social (2)
- Les normes de la National Association of Social Workers des États-Unis. (3)
- La nature du service social (4)
- Competency — based Education for Social Work — Evaluation and curriculum issues, Edited by Arkawa, Morton C. X.E. Clifford Brennen, Council on social work Education, New York 1976.
- Le Code d'éthique de la Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec.

En ayant comme schème de référence la définition de l'acte professionnel, l'objectif principal de ce guide est de saisir l'activité du travailleur social. Toutefois pour compléter l'évaluation, le comité a composé un pré-questionnaire qui permet au travailleur social d'exprimer son "savoir-être" et dont les éléments viennent en grande partie du premier guide d'évaluation.

Résultats du Pré-test:

— Point de vue des interviewés:
Tel que recommandé par le Bureau du 26 février 1982, le guide d'entrevue a été expérimenté auprès de quatre personnes, membres de la Corporation, soit:
2 administrateurs
1 gestionnaire consultant
1 clinicien

Sauf une personne, tous furent satisfaits de l'évaluation. Ils ont aimé le style de l'entretien ainsi que la qualité professionnelle des instruments.

1) Le guide d'entrevue à cause de sa complexité, rend le travailleur social anxieux.

2) La lettre de présentation devrait expliquer davantage le processus de l'entrevue, celui de l'évaluation ainsi que la préparation nécessaire.

3) L'entrevue ne devrait pas dépasser deux heures.

4) Trois des interviewés se sont sentis reconnus dans leur compétence et valorisés. Cela rejoint le type de satisfaction exprimé par les six autres travailleurs sociaux rencontrés lors du pré-test de l'an dernier.

   Une personne a trouvé le processus lourd et compliqué et préférerait que l'inspection soit faite en groupe et porte principalement sur les conditions de la pratique.

5) Une personne met en doute, pour un mécanisme d'inspection professionnelle, la capacité de vérifier la véracité des faits recueillis en entrevue.

— Point de vue du comité:

L'expérimentation de l'an dernier jointe à celle de cette année, confirme au comité que l'inspection professionnelle est un service essentiel si la Corporation veut vraiment assurer la protection du public et recueillir des données sur la nature et les conditions de la pratique du service social et cela même si seul notre titre est réservé.

L'inspection professionnelle est en elle-même une expérience enrichissante et stimulante au plan professionnel parce qu'elle est valorisante pour les membres.

Mentionnons aussi:

1. Le pré-questionnaire et le guide sont des instruments adéquats pour recueillir les données importantes.
2. Le comité reconnaît qu'il n'est pas nécessaire de faire parvenir le guide aux inspectés.
3. Une lettre expliquant les objectifs, l'esprit et le processus de l'entrevue doit être composée.
4. Une entrevue individuelle de moins de 2 heures apparaît le meilleur moyen de vérifier et la compétence et les conditions de pratique d'un travailleur social.
5. À partir du pré-test le comité a développé une méthodologie d'évaluation qui servira de base pour la formation des inspecteurs.
6. L'établissement des normes et standards de pratique, travail déjà amorcé par le comité, est urgent pour mesurer la compétence.
7. Le comité propose aussi une légère modification de la définition de l'acte professionnel.

---

(1) Selon la définition adoptée par le Bureau et l'Assemblée Générale en mai 1976.
(2) Document de travail préparé à l'intention du comité par Claire Leduc, secrétaire.
(3) National Association of Social Worker, *Guidelines for the Assessment of Professional Practice in Social Work*, Washington, D.C. 1976.
(4) Jacques Laforest, *La Nature du Service Social*, document de travail préparé à l'intention de la Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec.

AUTRES ACTIVITÉS

L'approfondissement de nos outils fut notre priorité. Toutefois, d'autres activités ont eu lieu:

- Rencontres avec le Comité Administratif et le Bureau dans le but d'ajuster notre mandat et l'évolution du service d'inspection professionnelle.
- Consultations régulières avec l'Office des Professions — au plan juridique, professionnel et financier.
- Rencontre avec l'Association des Centres de Services Sociaux et des directeurs de services professionnels. Le groupe de travail est d'accord avec les principes de notre guide.
- Rencontre avec les travailleurs sociaux de la région de Trois-Rivières qui trouvent que la Corporation devrait mettre de l'avant ce service pour donner de la crédibilité à la profession et à ses membres.
- Rencontre informelle avec le comité d'admission.

PROGRAMME POUR L'ANNÉE 1982-83

Avec des instruments plus adéquats, le comité se sent effectivement prêt à faire des inspections de façon systématique.

1) Le comité croit qu'au moins 10% des membres devraient être inspectés, ce qui signifierait environ 200 inspections.

   Toutefois, compte tenu des restrictions budgétaires le comité est prêt à faire de 50 à 60 inspections une fois le système de gestion mis en place.

   Il demande à ce que le budget soit alloué en conséquence. Cette demande doit tenir compte du temps personne pour implanter et maintenir un système de gestion qu'un tel service exige.

2) Pour formuler des recommandations qui reposent sur des principes reconnus, le comité doit continuer à travailler sur les normes et standards de pratique en service social.

3) Les inspecteurs seront formés de façon à recueillir les faits pertinents, ainsi que différents types d'information — par exemple, conditions de pratique et formation. Les données pourront alors être recueillies et analysées par des chercheurs.

4) Élaboration d'un système pour permettre à l'inspection professionnelle de devenir rentable (inspections volontaires).

5) Protection des droits d'auteur de nos instruments.

TRAVAIL DES MEMBRES

Tous les membres du comité ont approfondi par leurs réflexions et leurs lectures les outils élaborés et se sont impliqués afin de doter la Corporation d'un système d'inspection professionnelle efficace et hautement crédible. La secrétaire a surtout travaillé comme conseiller à l'élaboration des outils, à raison d'environ une journée par semaine. Le directeur général a assuré un support constant et un lien avec les autres instances de la Corporation. Notre secrétaire, Suzanne Boileau, nous a donné régulièrement une présentation impeccable à nos documents.

CONCLUSION

Grâce aux **données apportées** par les travailleurs sociaux lors des inspections, le comité peut non seulement contribuer à la protection du public par la surveillance de l'exercice de la profession, mais aussi à nourrir les deux autres objectifs généraux de la Corporation: le développement de la qualité des services professionnels aux membres et la participation au développement social et professionnel. (5)

Henri Giguère, t.s.
Président

Claire Leduc, t.s.
Secrétaire

COMITÉ DE LA PRATIQUE PRIVÉE

Membres: Marie Émond
Madeleine LaHaye
Ghislain Landry
Pierre Landry
Lillian Siegel

Le comité a tenu 4 réunions en cours d'année.

Le comité de la pratique privée resurgit en '81, préoccupé par:

1) Une recrudescence importante de demandes de renseignements

2) De l'intérêt des travailleurs sociaux en pratique privée pour obtenir une reconnaissance de leur geste par le gouvernement ou les associations privées

3) De l'intérêt des jeunes gradués pour cette pratique

LE MANDAT EST LE SUIVANT:

1) Rassembler et diffuser aux travailleurs sociaux

5) Horizon 85, Priorités 82-83, Corporation professionnelle des Travailleurs Sociaux du Québec.

désireux de démarrer en pratique privée, l'expertise utile au plan légal: assurances, tarification, etc.

2) Encadrer les démarches en vue de faire reconnaître au gouvernement et aux associations privées le rôle du travailleur social et le paiement des actes

3) Étudier pour la Corporation la possibilité d'émettre un certificat de spécialiste

4) D'assurer, à l'aide des mécanismes existant à la Corporation, une protection adéquate des clients des travailleurs sociaux privés

Une vingtaine de compagnies d'assurances ont été contactées. La Croix-Bleue et l'Assurance-Vie Desjardins se montrent particulièrement intéressées. À cet effet, nous avons produit un document sur le rôle du travailleur social exerçant en privé. Nous avons également produit des commentaires au document de l'ACTS concernant la pratique privée.

NOS OBJECTIFS POUR L'AN PROCHAIN:

1) Pousser plus à fond les contacts entrepris cette année
2) Établir le registre de la Pratique Privée
3) Projet d'organisation d'une session d'information à l'attention des travailleurs sociaux désirant démarrer en pratique privée

Le tout, en vue d'élargir le champ des opportunités d'emploi offertes aux travailleurs sociaux.

Madeleine LaHaye, t.s.
pour le Comité de la pratique privée

ÉQUIPE DE RÉDACTION

Membres:
Claire Sylvestre, Rédactrice en Chef
Marie Dallaire, Rédactrice Adjointe
Rita Bonar
Jean Gosselin
Madeleine Rivard-Leduc

L'équipe de rédaction tient une réunion avant la publication de chacun des trois numéros d'**Intervention** à paraître dans l'année afin de décider quels seront les articles à publier et quelle orientation prendra la revue.

Le numéro-dossier sur la personne handicapée fut préparée en collaboration avec le COMITÉ DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES.

L'équipe de rédaction est assistée dans son travail par les lecteurs suivants:

Barbara Bastian
Denise Bourgault
Lisette Boyer
Christian Côté
Médor Doiron
Claude Faille
Janet Haworth-King
Denis Jodoin
Agnès Johnston
Mohammed Khalid
Claude Larivière
Louise Linetsky-Solloway
MacFarlane-Bailin, Joan
Ginette Morin
Monique Meloche
Charlotte Poirier
Richard Thompson
Mario Vanasse
David Weiss

L'objectif de la revue est de participer à l'avancement de la profession de service social et d'être un outil de formation et d'information pour toutes les personnes intéressées au domaine du bien-être social.

Claire Sylvestre, t.s.
Rédactrice en chef
Marie Dallaire
Rédactrice Adjointe

PARTIE I

TABLEAU DES MEMBRES

1er avril 1981 au 31 mars 1982

Nombre de permis en vigueur au 31 mars 1981	1,988
Radiations	
Par démission	45
Pour défaut de paiement	119
Décédés	4
Délivrance de permis	
Permis réguliers	114
Permis temporaires	10
Réinscriptions au tableau des membres	16
Nombre de permis en vigueur au 31 mars 1982	1,960

MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE: $180.00

La cotisation doit être versée dans les trois premiers mois de l'année fiscale, c'est-à-dire au plus tard le 30 juin.

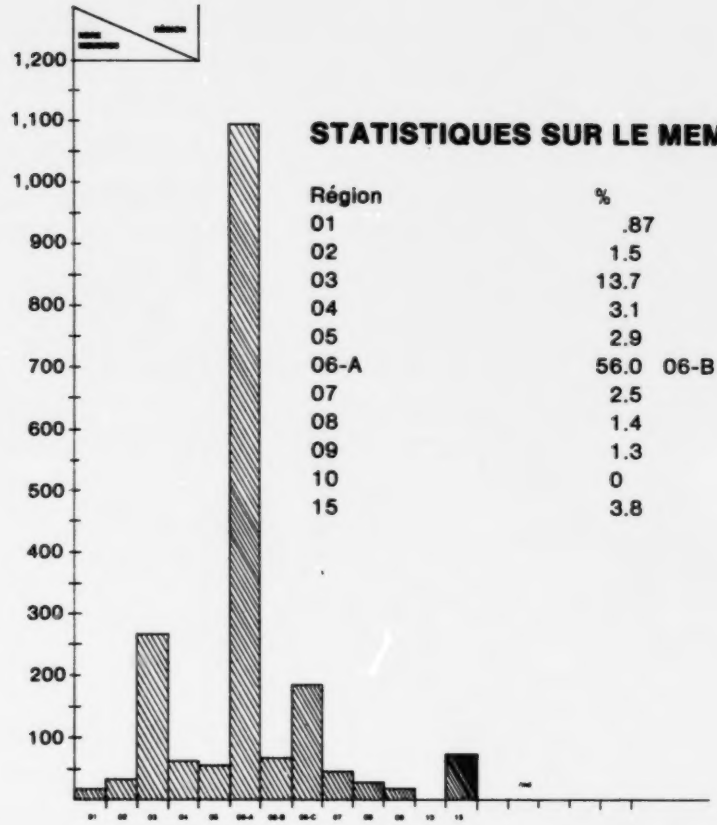

STATISTIQUES SUR LE MEMBERSHIP

Région	%	
01	.87	
02	1.5	
03	13.7	
04	3.1	
05	2.9	
06-A	56.0	06-B 3.4 06-C 9.4 = 68.8%
07	2.5	
08	1.4	
09	1.3	
10	0	
15	3.8	

FLUCTUATION DU MEMBERSHIP-ADMISSIONS

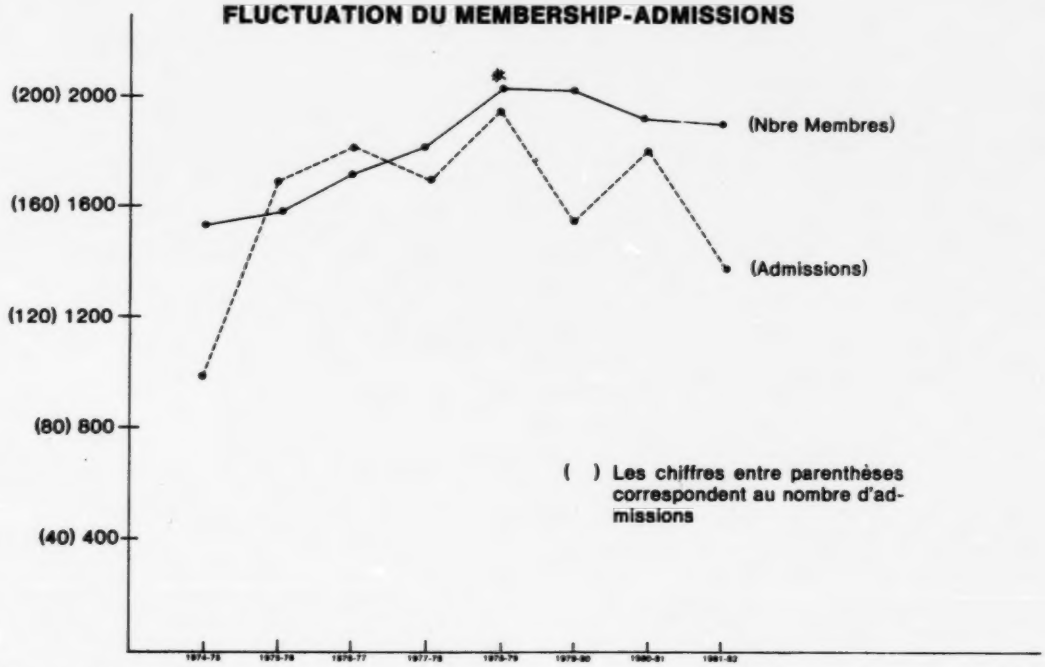

*1976-77 Année de l'Amnistie

*1,809/2,019 — La différence de 210 membres en plus de '77-78 à '78-79 n'est pas réelle. Ces 210 membres devraient être répartis sur les années '75 à '78.
La comparaison entre '77-78 et '78-79 ne peut donc être basée sur le nombre total de membres mais sur la différence entre admissions — réinscriptions et radiations.

FERNAND McDUFF, c.a.

COMPTABLE AGRÉÉ

920 ouest, Curé Poirier
Suite 4
Longueuil, Qué. J4K 2C7
Tél.: 463-3620

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux administrateurs et aux membres de

Corporation Professionnelle
des Travailleurs Sociaux du Québec

Nous avons vérifié le bilan de la "Corporation Professionnelle des Travailleurs Sociaux du Québec" au 31 mars 1982 ainsi que les états des revenus et dépenses, du surplus et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice clos à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et, par conséquent, a comporté les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous avons obtenu toutes les explications et tous les renseignements demandés.

A notre avis, et du mieux que nous avons pu nous en rendre compte par les explications et les renseignements qui nous ont été donnés et d'après ce qu'indiquent les livres de la Corporation, ces états financiers présentent fidèlement l'état véritable et exact de la situation financière de la Corporation au 31 mars 1982 ainsi

que ses revenus et dépenses et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au règlement concernant les normes relatives à la confection et au contenu du rapport annuel des corporations professionnelles et aux principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Les prévisions des revenus et des dépenses de l'exercice clos le 31 mars 1982 ont été préparées sur la base d'hypothèses comptables, financières et statistiques. Conséquemment, nous n'exprimons pas d'opinion sur ces prévisions.

Comptable Agréé

Longueuil,
le 17 mai 1982.

FERNAND McDUFF, C.A.

CORPORATION PROFESSIONNELLE
DES TRAVAILLEURS SOCIAUX DU QUÉBEC
BILAN
AU 31 MARS 1982

	1982	1981
ACTIF		
A court terme		
Encaisse	$ 11,681	$ 10,858
Stock des publications - au coût	1,480	1,700
Dépôts à terme	20,000	55,000
Débiteurs (note 3)	4,939	2,468
Frais payés d'avance	2,037	2,082
	40,137	72,108
Immobilisations (note 4)	20,358	10,810
	$ 60,495	$ 82,918

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

_____ Administrateur

_____ Administrateur

FERNAND McDUFF, C.A.

CORPORATION PROFESSIONNELLE
DES TRAVAILLEURS SOCIAUX DU QUÉBEC
BILAN
AU 31 MARS 1982

	1982	1981
PASSIF		
A court terme		
Fournisseurs	$ 11,014	$ 8,774
Congés de maladie accumulés		11,615
Cotisations perçues d'avance	45,222	68,423
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	3,573	491
	59,809	89,303
Dette à long terme (note 5)	6,408	1,152
SURPLUS (DEFICIT)	(5,722)	(7,537)
	$ 60,495	$ 82,918

FERNAND McDUFF, c.a.

CORPORATION PROFESSIONNELLE
DES TRAVAILLEURS SOCIAUX DU QUÉBEC
SURPLUS (DÉFICIT)
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1982

	1982	1981
Surplus non affecté		
Solde au début	$ (17,272)	$ 3,364
Ajouter:		
Transfert de la réserve pour journées de maladie monnayables	_____	8,555
	(17,272)	11,919
Bénéfice (perte) de l'exercice	1,815	(29,191)
	(15,457)	(17,272)
Réserve		
Solde au début	9,735	8,555
Ajouter:		
Somme reçue de la Fondation Guillemette	_____	9,735
	9,735	18,290
Déduire:		
Transfert au surplus non affecté	_____	8,555
	9,735	9,735
Surplus (déficit) à la fin	$ (5,722)	$ (7,537)

FERNAND McDUFF, C.A.

CORPORATION PROFESSIONNELLE
DES TRAVAILLEURS SOCIAUX DU QUÉBEC
ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1982

	1982 PREVISIONS initiales	1982 PREVISIONS revisées	1982 REALISATION	1981 REALISATION
Revenus				
Cotisations	$ 310,500	$ 295,000	$ 294,647	$ 265,552
Moins: Quote-part				
L'Association Canadienne des Travailleurs Sociaux	27,473	27,473	27,473	13,500
Conseil Interprofessionnel du Québec	6,000	6,500	6,508	6,061
	277,027	261,027	260,666	245,991
Services publicitaires	9,000	5,500	6,366	9,169
Abonnements et documentation	2,000	2,000	2,538	2,933
Etude de dossiers	5,500	4,000	4,519	5,885
Intérêts	8,000	8,000	9,769	10,474
Divers	500	500	387	326
	302,027	281,027	284,245	274,778
Dépenses				
Exploitation (selon annexe)	275,455	272,171	282,430	303,969
Revenu (perte) net(te)	$ 26,572	$ 8,856	$ 1,815	$ (29,191)

FERNAND McDUFF, c.a.

CORPORATION PROFESSIONNELLE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX DU QUÉBEC
ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1982

	1982	1981
Sources de fonds		
Exploitation		
Bénéfice net de l'exercice	$ 1,815	$
Plus: Elément n'impliquant aucune sortie de fonds		
Amortissement	2,521	
Autres		
Produit de la vente d'immobilisations		20
Transfert de la Fondation Guillemette		9,735
Augmentation de la dette à long terme	5,256	
	9,592	9,755
Emplois de fonds		
Exploitation		
Perte nette de l'exercice		29,191
Moins: Eléments n'impliquant aucune sortie de fonds		
Amortissement		2,120
Perte sur disposition d'actif		15
		2,135
	-	27,056
Autres		
Diminution de la dette à long terme		491
Acquisition d'immobilisations	12,069	802
	12,069	28,349
Diminution du fonds de roulement	(2,477)	(18,594)
Fonds de roulement au début	(17,195)	1 399
Fonds de roulement déficitaire à la fin	$ (19,672)	$ (17,195)

FERNAND McDUFF, C.A.

CORPORATION PROFESSIONNELLE
DES TRAVAILLEURS SOCIAUX DU QUÉBEC
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 MARS 1982

Note 1

Conventions comptables

A) Stock de publication

Le stock de publication est inscrit au coût.

B) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût. L'amortissement est calculé en appliquant un taux de 10% sur le coût moyen de l'exercice.

Pour les exercices antérieurs à 1982, l'amortissement sur les contrats de location-acquisition était calculé en ligne droite, sur 5 ans.

C) Cotisations perçues d'avance

Les cotisations encaissées au cours de l'exercice et applicables à l'exercice subséquent sont reportées à l'exercice subséquent.

Note 2

Constitution

La corporation a été constituée en vertu du code des professions, sanctionné le 6 juillet 1973.

FERNAND McDUFF, C.A.

CORPORATION PROFESSIONNELLE
DES TRAVAILLEURS SOCIAUX DU QUÉBEC
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 MARS 1982

Note 3

Débiteurs

	1982	1981
Intérêts courus	$ 71	$ 1,056
Subvention - Office des Professions	4,210	
Autres	658	1,412
	$ 4,939	$ 2,468

Note 4

Immobilisations

	COUT	AMORTISSEMENT ACCUMULE	VALEUR NETTE 1982	VALEUR NETTE 1981
Mobilier	$ 31,245	$ 10,887	$ 20,358	$ 10,810

Note 5

Dette à long terme

Obligation découlant de contrats de location, remboursable par versements mensuels de $ 487. capital et intérêts, échéant en 1985.

FERNAND McDUFF, C.A.

CORPORATION PROFESSIONNELLE
DES TRAVAILLEURS SOCIAUX DU QUÉBEC
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 MARS 1982

Note 5

Dette à long terme (suite)

Versements minimums exigibles en vertu des contrats:

	1982	1981
Exercice se terminant		
le 31 mars 1982	$	$ 768
1983	5,842	768
1984	5,651	583
1985	2,113	
	13,606	2,119
Moins: Intérêts reportés	3,625	476
	9,981	1,643
Portion à court terme	3,573	491
	$ 6,408	$ 1,152

Note 6

Inspection professionnelle

	1982	1981
Ce poste est composé des éléments suivants:		
Dépenses encourues	$ 12,366	$ 3,515
Subvention de l'Office des Professions	3,353	
	$ 9,013	$ 3,515

FERNAND McDUFF, C.A.

CORPORATION PROFESSIONNELLE
DES TRAVAILLEURS SOCIAUX DU QUÉBEC
ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 MARS 1982

DEPENSES D'EXPLOITATION	1982 PREVISIONS initiales	1982 PREVISIONS revisées	1982 REALISATION	1981 REALISATION
Salaires	$ 133,500	$ 127,500	$ 128,340	$ 147,088
Avantages sociaux	17,355	19,125	20,131	19,360
Jours de maladie monnayables				24,959
Frais de déplacement				
employés	4,500	4,500	4,283	4,590
bureau	6,000	9,000	8,754	7,794
comité administratif	3,000	2,000	3,274	2,211
Autres comités - déplacements et dépenses	3,500	5,500	6,197	7,078
Inspection profess. (note 6)	3,500	5,500	9,013	3,515
Honoraires du syndic	5,200	2,000	2,881	859
Activités régionales	2,000	1,200	969	660
Perfectionnement - employés	1,000	250	228	659
Participation-congrès - employés	2,000	1,000	982	1,992
Assemblée générale	500	230	231	347
Congrès	1,000	4,500	5,504	
Papeterie, fournitures-bureau	10,000	10,000	9,320	9,489
Téléphone	5,000	5,500	6,533	4,967
Frais de poste	11,500	8,000	12,275	11,511
Location d'équipement	8,300	8,300	7,190	8,788
Loyers, stationnements, taxes	15,000	15,000	14,042	13,488
Publications				
Revue "Intervention"	17,200	17,200	17,211	11,719
Autres	5,000	5,000	3,825	3,565
Centre de documentation	1,000	500	916	1,246
Informatique	9,000	8,500	8,873	7,842
Entretien, électricité et assurances	2,000	2,000	1,046	1,679
Frais de publicité	500	250	700	580
Honoraires professionnels				
Contentieux	2,500	2,000	2,110	2,200
Autres	2,000	2,000	2,000	2,440
Projets spéciaux	2,000	2,000	1,779	200
Frais de finance et frais bancaires	200	50	1,005	610
Divers	200	200	297	413
Amortissements	1,000	3,366	2,521	2,120
	$ 275,455	$ 272,171	$ 282,430	$ 303,969

FERNAND McDUFF, C.A.

COORDINATION: MARIE DALLAIRE
RESPONSABLE DE LA DOCUMENTATION

Dépôt légal,
Bibliothèque Nationale du Québec,
Bibliothèque Nationale du Canada,

Lithographié par Interlitho inc.
254 Benjamin-Hudon, Ville St-Laurent

POOR

QUALITY

ORIGINAL